

**Principes applicables aux Obligations
liées au Développement Durable
(*Sustainability-Linked Bonds*)
Lignes directrices d'application volontaire
Juin 2020**

Avertissement : "Afin d'écartier toute ambiguïté, la version anglaise des Principes applicables aux Obligations liées au Développement Durable ([Sustainability Linked Bond Principles](#)) publiée sur le site internet de l'ICMA est la version officielle de ce document. La présente traduction est fournie pour information seulement."

Introduction

Les obligations liées au développement durable ("Obligations liées au Développement Durable" ou *Sustainability-Linked Bonds*, "SLB") ont pour objectif de développer le rôle clé que les marchés obligataires peuvent jouer pour financer et encourager les entreprises qui contribuent à la durabilité (d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance, "ESG"). Pour qu'un tel rôle puisse être joué et que le marché puisse se développer, l'intégrité est fondamentale. Les Principes applicables aux Obligations liées au Développement Durable (*Sustainability-Linked Bond Principles*, "SLBP") fournissent des lignes directrices qui formulent des recommandations en matière de structuration, de communication et de *reporting*. Ils sont destinés à être utilisés par les acteurs de marché et sont conçus pour favoriser la communication des informations requises pour augmenter l'allocation de fonds à ces produits financiers. Les SLBP sont applicables à tous types d'émetteurs et tous types d'instruments financiers.

Les obligations émises conformément aux SLBP devraient offrir une opportunité d'investissement ayant en toute transparence un caractère durable. Les Obligations liées au Développement Durable incitent l'émetteur à atteindre des objectifs de durabilité (ESG) significatifs, quantifiables, prédéterminés, ambitieux, régulièrement contrôlés et vérifiés de manière indépendante, sur la base d'Indicateurs Clés de Performance (*Key Performance Indicators*, "KPI") et d'Objectifs de Performance de Durabilité (*Sustainability Performance Targets*, "SPT").

Les SLBP n'ont pas de caractère contraignant et sont élaborés en collaboration avec les membres et observateurs ([Members and Observers](#)) des Principes applicables aux Obligations Vertes ([Green Bond](#)) et aux Obligations Sociales ([Social Bond](#)) (ci-après les "Principes" ou "GBP/SBP") et les autres parties prenantes. Les Principes sont coordonnés par le Comité Exécutif ([Executive Committee](#)). Les SLBP pourront être mis à jour régulièrement afin de refléter le développement et la croissance du marché mondial des Obligations liées au Développement Durable.

Définition des Obligations liées au Développement Durable

Les Obligations liées au Développement Durable (*Sustainability Linked Bonds*, SLB") sont des titres de dette dont les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que des objectifs de performance de durabilité/ESG prédéfinis sont atteints ou non par l'émetteur. Ainsi, les émetteurs s'engagent expressément (y compris dans la documentation obligataire) sur des améliorations futures de leurs résultats en matière de durabilité selon un calendrier prédéfini. Les SLB sont des instruments prospectifs basés sur la performance.

Ces objectifs sont (i) mesurés au moyen d'Indicateurs Clés de Performance (*Key Performance Indicators*, KPI) et (ii) évalués par rapport à des Objectifs de Performance de Durabilité (*Sustainability Performance Targets*, SPT).

Le produit de l'émission des SLB est destiné à être utilisé pour des besoins généraux, donc l'utilisation du produit de l'émission n'est pas un facteur déterminant de leur catégorisation. Cependant, dans certains cas, les émetteurs peuvent choisir de combiner l'approche des GBP/SBP avec les SLBP. Les SLB ne doivent pas être confondus avec les Obligations Durables (*Sustainability Bonds*) (c'est-à-dire des obligations basées sur l'utilisation du produit de l'émission, telles qu'actuellement définies par les Lignes Directrices applicables aux Obligations Durables, *Sustainability Bond Guidelines*).

Principes applicables aux Obligations liées au Développement Durable

Les Principes applicables aux Obligations liées au Développement Durable sont des lignes directrices d'application volontaire, qui décrivent les meilleures pratiques pour que des instruments financiers intègrent des résultats ESG prospectifs et favorisent l'intégrité du développement du marché des Obligations liées au Développement Durable, en clarifiant l'approche pour l'émission de SLB.

Les SLBP sont destinés à être appliqués largement par le marché : ils fournissent aux émetteurs un référentiel des principaux éléments devant être réunis pour lancer un SLB crédible et ambitieux ; ils aident les investisseurs en favorisant la responsabilité des émetteurs dans leur stratégie de durabilité et la disponibilité des informations nécessaires pour évaluer leurs investissements SLB ; ils aident également les arrangeurs en orientant le marché vers les approches en matière de structuration et de communication nécessaires pour mettre en place des transactions crédibles.

Les SLBP recommandent un processus clair et des engagements transparents des émetteurs, que les investisseurs, les banques, les arrangeurs, les agents placeurs et les autres participants peuvent utiliser pour comprendre les caractéristiques financières et/ou structurelles de tout SLB. Les SLBP insistent sur l'exigence de transparence, de précision et d'intégrité des informations qui seront communiquées par les émetteurs à l'intention des parties prenantes.

Les SLBP reposent sur cinq principes essentiels :

1. Sélection des Indicateurs Clés de Performance (KPI)
2. Calibrage des Objectifs de Performance de Durabilité (SPT)
3. Caractéristiques des obligations
4. *Reporting*
5. Vérification

Les SLBP recommandent que les émetteurs communiquent de manière publique la raison de la sélection de leurs KPI (pertinence et significativité), la motivation des SPT (niveau d'ambition et cohérence avec la stratégie globale et l'approche d'évaluation comparative), la possible variation des caractéristiques financières et/ou structurelles de l'obligation et les événements déclencheurs d'un tel changement, les modalités envisagées de *reporting* post-émission et d'évaluation externe, ainsi que la déclaration générale de l'alignement de l'émetteur avec les SLBPs.

Dans un souci de clarté, une liste non-exhaustive des informations recommandées ou nécessaires pré-émission et post-émission est fournie à l'annexe II.

1 Sélection des Indicateurs Clés de Performance (KPI)

La crédibilité du marché des Obligations liées au Développement Durable repose sur la sélection d'un ou plusieurs KPI. Il est important pour le succès de cet instrument d'éviter la multiplication de KPI peu crédibles. La performance de l'émetteur en matière de durabilité est mesurée en utilisant des KPI durables qui peuvent être externes ou internes.

Avant tout, les KPI doivent être significatifs par rapport à la stratégie d'entreprise et de développement durable de l'émetteur, doivent répondre aux défis environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance pertinents par rapport au secteur industriel et être sous le contrôle des dirigeants.

Les KPI doivent :

- être pertinents, essentiels et matériels pour l'activité de l'émetteur dans son ensemble et être d'une grande portée stratégique pour les activités actuelles et/ou futures de l'émetteur ;
- être mesurables ou quantifiables sur une base méthodologique cohérente ;
- être vérifiables par une entité externe ; et

- pouvoir être comparés, c'est-à-dire autant que possible en utilisant une référence ou des définitions externes facilitant l'évaluation du niveau d'ambition du SPT.

Les émetteurs sont encouragés, dans la mesure du possible, à sélectionner un ou plusieurs KPI qu'ils ont déjà inclus dans leurs précédents rapports annuels, rapports de durabilité ou autres rapports extra-financiers, afin de permettre aux investisseurs d'évaluer la performance historique des KPI sélectionnés. Dans les cas où les KPI n'ont pas encore été publiés, les émetteurs doivent, si possible, fournir des valeurs historiques des KPI vérifiées de manière externe couvrant au moins les 3 dernières années.

Il convient d'être prudent car les progrès technologiques et l'environnement réglementaire évoluent¹ au fil du temps.

Il est recommandé que les émetteurs communiquent clairement aux investisseurs la raison et le processus ayant donné lieu à la section du ou des KPI, ainsi que la manière dont le ou les KPI s'inscrivent dans leur stratégie de durabilité.

Une définition claire des KPI doit être fournie et doit inclure le champ d'application ou le périmètre applicable (par exemple, le pourcentage dans le total des émissions de l'émetteur pour lequel l'objectif est applicable), ainsi que la méthode de calcul (par exemple, une définition claire du dénominateur des KPI basés sur l'intensité, une définition d'une base de référence fondée, si possible, sur des données scientifiques ou par rapport à un standard industriel (par exemple sur une philosophie SMART : spécifique, mesurable, accessible, réalisable et temporellement défini)).

2- Calibrage des Objectifs de Performance de Durabilité (SPT)

Le processus de calibrage d'un ou plusieurs SPT par KPI est essentiel à la structuration des SLB, puisqu'il sera l'expression du niveau d'ambition auquel l'émetteur est prêt à s'engager, et donc du niveau qu'il considère réaliste.

Les SPT doivent être établis de bonne foi et l'émetteur doit communiquer les informations stratégiques qui peuvent avoir un impact décisif sur l'atteinte des SPT.

Les SPT doivent être ambitieux, c'est-à-dire qu'ils doivent :

- représenter une amélioration significative pour chaque KPI et aller au-delà d'une trajectoire "Business as usual" ;

¹ Se référer ou s'inspirer de normes réglementaires ou de taxonomies dans le choix des KPI pertinents, comme par exemple la taxonomie de l'UE relative aux activités durables ou le "China Catalogue", peuvent s'avérer utiles et pertinents. De même, la référence aux buts et objectifs fixés dans des accords internationaux tels que l'Accord de Paris (contributions des pays déterminées au niveau national et objectif d'augmentation de la température de 1,5°C ou 2°C) ou l'Agenda 2030 sur le développement durable (*Sustainable Development Goals*) peut s'avérer utile.

Les émetteurs devraient également prendre note des travaux existants et en cours sur la mesure des impacts environnementaux et sociaux dans les *Green Bond Principles* (GBP), qui peuvent aider à identifier les KPI et les méthodes de calcul pertinentes. Se référer aux initiatives publiques ou privées multipartites peut également s'avérer utile et des exemples seront disponibles sur le lien suivant : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/resource-centre/>.

- si possible, être comparés à un *benchmark* ou à une référence externe ;
- être cohérents avec la stratégie de développement durable/ESG des émetteurs ; et
- être déterminés selon un calendrier prédéfini, fixé avant ou concomitamment à l'émission obligataire.

Le choix des objectifs devrait être basé sur une combinaison d'approches comparatives, avec notamment :

- la performance de l'émetteur dans le temps, en recommandant une mesure, si possible sur une période d'au moins 3 ans, des KPI sélectionnés et en indiquant, si possible, des orientations prospectives sur les KPI ;
- les concurrents des émetteurs, c'est-à-dire en indiquant le positionnement relatif du SPT par rapport aux concurrents, lorsqu'il est disponible et comparable (performance moyenne, meilleure performance de sa catégorie), ou par rapport aux standards actuels du secteur ou de l'industrie, et/ou
- une référence à la science, c'est-à-dire en se référant systématiquement à des scénarios fondés sur la science, à des niveaux absolus (par exemple, budgets carbone), à des objectifs officiels nationaux/régionaux/internationaux (Accord de Paris sur le changement climatique et objectifs zéro net, Objectifs de Développement Durable (ODD), etc.), aux meilleures technologies reconnues disponibles ou à d'autres références afin de déterminer des objectifs pertinents sur les thématiques environnementales et sociales.

La communication sur le choix des objectifs doit faire clairement référence :

- au calendrier de réalisation des objectifs, en ce compris la ou les dates/périodes d'observation, les événements déclencheurs et la fréquence des SPT ;
- le cas échéant, à la base de référence vérifiée ou au point de référence choisi pour l'amélioration des KPI, ainsi que la raison du choix d'utiliser cette base ou ce point de référence (en ce compris la date/période) ;
- le cas échéant, aux situations dans lesquelles de nouveaux calculs ou des ajustements *pro forma* des bases de référence auront lieu ;
- si possible et en tenant compte des contraintes de concurrence et de confidentialité, à la manière dont les émetteurs entendent atteindre ces SPT, par exemple en décrivant leur stratégie ESG, leur gouvernance et leurs investissements ESG liés et leur stratégie opérationnelle, c'est-à-dire en mettant en évidence les principaux leviers/types d'actions qui devraient permettre d'atteindre les SPT, ainsi que leurs contributions respectives attendues, dans des termes quantitatifs si possible ; et
- à tout autre facteur clé échappant au contrôle direct des émetteurs et qui pourrait avoir un impact sur la réalisation des objectifs.

Les émetteurs sont encouragés à intégrer ces informations dans le contexte de leurs objectifs généraux, de leur stratégie, de leur politique et/ou de leurs processus ESG.

Il est recommandé que les émetteurs nomment, lors de l'émission d'Obligations liées au Développement Durable, un ou plusieurs prestataires d'évaluation externe pour vérifier la conformité de leurs SBP avec les cinq principes clés des SLBP (par exemple par le biais d'un avis d'expert "de seconde opinion").

Dans leur Seconde Opinion pré-émission, les évaluateurs externes sont encouragés² à évaluer la pertinence, la robustesse et la fiabilité des KPI sélectionnés, la raison et le niveau d'ambition des SPT proposés, la pertinence et la fiabilité des *benchmarks* et des bases de référence sélectionnés et la crédibilité de la stratégie définie pour les atteindre, le cas échéant sur la base d'analyses de scénarios. Post-émission, en cas de changement significatif du périmètre / de la méthodologie des KPI / du calibrage des SPT, les émetteurs sont encouragés à demander à des évaluateurs externes d'évaluer chacun de ces changements.

Dans les cas où aucune Seconde Opinion n'est sollicitée, il est recommandé que les émetteurs démontrent ou développent en interne l'expertise pour vérifier leurs méthodologies. Les émetteurs sont invités à formaliser de manière détaillée cette expertise, y compris les processus internes et l'expertise de leur personnel. Cette documentation devrait être communiquée aux investisseurs.

Les SLBP encouragent également les évaluateurs externes à publier leurs qualifications et leur expertise pertinente, et à communiquer clairement le périmètre de la ou des évaluation(s) réalisée(s). Les lignes directrices pour les évaluations externes ([Guidelines for External Reviews](#)), d'application volontaire, qui ont été élaborées par les GBP pour encourager les bonnes pratiques, peuvent être une référence utile. Ces lignes directrices volontaires résultent d'une initiative du marché pour fournir de l'information et de la transparence sur les modalités d'évaluation externe aux émetteurs, arrangeurs, agents placeurs, investisseurs, ainsi qu'aux autres parties prenantes et aux évaluateurs externes eux-mêmes.

3. Caractéristiques des obligations

La principale caractéristique d'un SLB est que les caractéristiques financières et/ou structurelles de l'obligation peuvent varier selon que les SPT prédéfinis pour le ou les KPI sélectionnés sont atteints ou non, c'est-à-dire que le SLB devra intégrer un impact financier et/ou structurel en cas de survenance d'un ou plusieurs Evénements Déclencheurs.

La possible variation du coupon est l'exemple le plus fréquent, mais il est également possible d'envisager la variation d'autres caractéristiques financières et/ou structurelles du SLB.

Il est recommandé que la variation des caractéristiques financières et/ou structurelles de l'obligation soit proportionnée et significative au regard des caractéristiques financières initiales de l'obligation.

La définition des KPI et des SPT (y compris les méthodes de calcul) et la possible variation des caractéristiques financières et/ou structurelles du SLB sont des éléments qui doivent figurer dans la documentation obligatoire.

Tous les mécanismes de replis (*fallback*), pour le cas où les SPT ne pourraient pas être calculés ou observés de manière satisfaisante, doivent être décrits. Le cas échéant, les émetteurs peuvent également inclure dans la documentation obligatoire une clause permettant de tenir

² Le recours à une Seconde Opinion ex-ante est particulièrement recommandé si les *benchmarks* n'existent pas ou manquent de niveaux de performance clairs qui soient pertinents pour l'émetteur.

compte d'éventuels événements exceptionnels (par exemple, un changement significatif des périmètres dû à des opérations de fusion/acquisition importantes) ou d'événements extrêmes, y compris des changements significatifs dans l'environnement réglementaire qui pourraient avoir un impact significatif sur le calcul du KPI, la reformulation du SPT et/ou les ajustements *pro forma* des bases de référence ou du périmètre du KPI.

Veillez noter que les SLB peuvent impliquer de l'information qui pourrait être qualifiée d'information privilégiée, et que la gestion de cette information devrait être traitée de manière appropriée.

4. Reporting

Les émetteurs de SLB devraient publier et mettre à disposition de façon facilement accessible :

- des informations actualisées sur les performances du ou des KPI sélectionnés, y compris le cas échéant les bases de référence ;
- un rapport de vérification relatifs aux SPT, décrivant la performance par rapport aux SPT et son impact, ainsi que le calendrier de cet impact, sur les caractéristiques financières et/ou structurelles des obligations ; et
- toute information permettant aux investisseurs de suivre et contrôler le niveau d'ambition des SPT (par exemple, toute mise à jour de la stratégie de durabilité de l'émetteur ou de la gouvernance des KPI/ESG correspondants, et plus généralement toute information pertinente pour l'analyse des KPI ou SPT).

Ces rapports doivent être publiés régulièrement, au moins une fois par an, et dans tous les cas pour toute date/période pour lesquelles la performance des SPT doit être évaluée pour appliquer une possible variation des caractéristiques financières et/ou structurelles du SLB.

Étant donné qu'un certain nombre de mesures de transparence sont indiquées tout au long du document, et dans un souci de clarté, une liste des informations recommandées ou nécessaires pré-émission et post-émission figure en Annexe II.

5. Vérification

Les émetteurs devraient demander une vérification externe et indépendante (par exemple une assurance limitée ou raisonnable) de leur niveau de performance par rapport à chaque SPT pour chaque KPI par un évaluateur externe qualifié disposant de l'expertise requise³, tel qu'un auditeur ou un expert environnemental, au moins une fois par an, et dans tous les cas pour toute date/période pour laquelle la performance des SPT doit être évaluée pour

³ Veuillez consulter les [Voluntary Guidelines for External Reviews](#) élaborées par les GBP afin de promouvoir les meilleures pratiques.

appliquer une possible variation des caractéristiques financières et/ou structurelles du SLB, jusqu'à ce que le dernier événement déclencheur SPT de l'Obligation ait été atteint.

La vérification de la performance par rapport au SPT doit être rendue publique.

Contrairement à l'évaluation externe pré-émission, telle que la Seconde Opinion, qui est recommandée, la vérification post-émission est une composante obligatoire des SLBP.

Avertissement

Les Principes applicables aux Obligations liées au Développement Durable sont des lignes directrices d'application volontaire qui ne constituent ni une offre d'acheter ou de vendre des titres, ni un quelconque conseil de quelque forme que ce soit (fiscal, juridique, environnemental, comptable ou réglementaire) relatif aux Obligations liées au Développement Durable ou à tout autre titre. Les Principes applicables aux Obligations liées au Développement Durable ne créent aucun droit ou obligation pour aucune personne, publique ou privée. Les émetteurs adoptent et mettent en œuvre les Principes applicables aux Obligations liées au Développement Durable volontairement et en toute indépendance, sans pouvoir s'en prévaloir ni s'en servir comme garantie, et sont seuls responsables de leur décision d'émettre des Obligations liées au Développement Durable. Les arrangeurs d'Obligations liées au Développement Durable ne sauraient être tenus responsables si des émetteurs d'Obligations liées au Développement Durable venaient à ne pas respecter leurs engagements au titre des Obligations liées au Développement Durable. En cas de conflit entre les lois et réglementations applicables et les Principes applicables aux Obligations liées au Développement Durable, les lois et réglementations locales applicables doivent prévaloir.

Annexe 1

Glossaire

Base de référence : la base de référence est un point de référence fixe qui est utilisé à des fins de comparaison pour déterminer la mesure de la performance du SPT.

Benchmark : un *benchmark* est une référence qui peut être utilisée pour mesurer ou comparer les performances.

Date d'Observation Cible : la date d'observation cible est la date précise à laquelle est évaluée la performance de chaque KPI par rapport à chaque SPT prédéfini.

Fixation d'objectifs : la fixation d'objectifs est le processus recommandé pour établir des SPT crédibles, tel que décrit dans les SLBP.

Evaluation externe : le Comité Exécutif des *Green Bond Principles* et des *Social Bond Principles* a publié des Lignes Directrices pour l'Evaluation Externe (*Guidelines for External Review*) et a défini 4 types d'évaluation externe : (1) Seconde Opinion (2) Vérification (3) Certification et (4) Notation. Les SLBP recommandent une Seconde Opinion pré-émission, mais rendent obligatoire la Vérification comme l'un de ses cinq principes essentiels.

Événement Déclencheur : l'événement déclencheur est le résultat de la constatation de l'atteinte ou non d'un KPI par rapport au SPT prédéfini, qui pourrait entraîner une variation des caractéristiques financières et/ou structurelles de l'obligation.

KPI : les Indicateurs Clés de Performance (*Key Performance Indicators, KPI*) sont des métriques quantifiables utilisées pour mesurer la performance des indicateurs sélectionnés.

SPT : les Objectifs de Performance de Durabilité (*Sustainability Performance Targets, SPT*) sont des améliorations quantifiables des indicateurs clés de performance pour lesquels les émetteurs s'engagent sur un calendrier prédéfini. Les SPT doivent être ambitieux, significatifs, et, si possible, évalués (*benchmarked*) et cohérents avec la stratégie globale de développement durable/ESG d'un émetteur.

Vérification : une vérification ou une attestation, généralement sous la forme d'une assurance limitée ou raisonnable, est effectuée par un tiers indépendant ayant l'expertise et les *credentials* nécessaires.

Annexe II

Le tableau ci-dessous constitue une liste indicative et non-exhaustive des éléments qu'il est recommandé ou obligatoire de divulguer dans le cadre de l'émission d'un SLB. L'objectif est de fournir des indications aux émetteurs de SLB pour qu'ils puissent aligner leur communication sur des formulations et des éléments de données comparables, pour assurer le degré de transparence et d'harmonisation approprié requis par les investisseurs et les autres acteurs du marché.

La communication peut être faite dans la documentation obligataire ou, le cas échéant, dans un document séparé, tel qu'un *framework*, une présentation aux investisseurs, une évaluation externe ou sur le site internet, dans les rapports annuels ou dans les rapports de durabilité des émetteurs.

Les émetteurs de SLB doivent mettre à disposition des informations sur les KPI, les SPT, les événements déclencheurs d'une variation des caractéristiques de l'obligation, les modalités envisagées de *reporting* post-émission et d'évaluation externe, ainsi que la déclaration des émetteurs de l'alignement avec les SLBP.

Veuillez noter que les SLB peuvent impliquer de l'information qui pourrait être qualifiée d'information privilégiée, et que la gestion de cette information devrait être traitée de manière appropriée.

Pré-émission		Type d'information	Recommandé ou Obligatoire	
	Général	<ul style="list-style-type: none"> - Raison de l'émission de SLB et cohérence avec la stratégie commerciale et de durabilité globale des émetteurs - Alignement avec les 5 principes essentiels des SLBP - Types d'évaluations externes, dates de publication, nom de l'évaluateur 	Documents pré-émission (<i>framework</i> , présentation-investisseurs, revue externe, site internet)	Recommandé
	Sélection des KPI	<ul style="list-style-type: none"> - Description et définition des KPI - Raison de la sélection des KPI (pertinence par rapport à la stratégie de l'émetteur et significativité) - Valeurs historiques des KPI vérifiées de manière externe, couvrant au moins les 3 dernières années, si possible - Le cas échéant, base de référence vérifiée ou point de référence choisi pour l'amélioration des KPI, ainsi que la raison du choix de cette base ou de ce point de référence (en ce compris la date/période) 		
	Calibrage des SPT	<ul style="list-style-type: none"> - Description et définition des SPT - Motivation du choix des SPT (c'est-à-dire niveau d'ambition, approches de comparaison et cohérence avec la stratégie globale) - Le calendrier de réalisation des objectifs, en ce compris la ou les dates/périodes d'observation cibles, les événements déclencheurs et la fréquence des SPT - Informations stratégiques qui pourraient avoir un impact significatif sur la réalisation des SPT - Si possible, benchmarks appuyés sur des données scientifiques ou sur un standard industriel (par exemple sur une philosophie SMART : spécifique, mesurable, accessible, réalisable et temporellement défini) - Si possible et en tenant compte des contraintes de concurrence et de confidentialité, la manière dont les émetteurs entendent atteindre ces SPT, par exemple en décrivant leur stratégie ESG, leur gouvernance et leurs investissements ESG liés et leur stratégie opérationnelle, c'est-à-dire en mettant en évidence les principaux leviers/types 		

		<p>d'actions qui devraient permettre d'atteindre les SPT, ainsi que leurs contributions respectives attendues, en termes quantitatifs si possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres facteurs clés échappant au contrôle direct des émetteurs et qui pourraient avoir un impact sur la réalisation des objectifs. 		
	Caractéristiques des obligations	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des KPI et des SPT (y compris les méthodes de calcul) - Description détaillée de la possible variation des caractéristiques financières et/ou structurelles de l'obligation - Le cas échéant, description des mesures de replis (<i>ballback</i>) envisagées, pour le cas où les SPT ne pourraient pas être calculés ou observés (ou pas de manière satisfaisante) - Le cas échéant, l'explication de la prise en compte des potentiels événements extrêmes/exceptionnels (par exemple, un changement significatif des périmètres dû à des opérations de fusion/acquisition importantes, des changements significatifs dans l'environnement réglementaire ou des événements extrêmes) qui pourraient avoir un impact significatif sur le calcul du KPI, la reformulation du SPT et/ou les ajustements <i>pro forma</i> des bases de références ou du périmètre des KPI 	Documentation obligatoire (par exemple : prospectus, supplément au prospectus, document d'information, document d'offre, etc.)	Obligatoire
	Engagements de reporting	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu et fréquence du <i>reporting</i> - Portée et granularité envisagées du <i>reporting</i> - Engagements et communication de l'évaluation externe post-émission (rapport de vérification/d'assurance) 		
	Seconde Opinion	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de toute évaluation externe pré-émission, telle qu'une Second Opinion ou, le cas échéant, une vérification des bases de référence 	Document de revue externe	Recommandé
Post-émission		Type d'information	Lieu	Recommandé ou Obligatoire
	Général	<ul style="list-style-type: none"> - Dates de publication des rapports et de l'évaluation externe post-émission - Identification des obligations : ISIN, montants, devise, dates d'échéance et KPI & SPT 	Documents pré-émission (<i>framework</i> ,	Recommandé

		<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application du <i>reporting</i> (obligation par obligation, programme d'obligations) - Respect de normes ou de réglementations spécifiques 	présentation-investisseurs, revue externe, site internet)	
	Reporting 4	<p>Communication régulière et facilement accessible, au moins une fois par an, et dans tous les cas pour toute [date/période] pertinente pour laquelle la performance des SPT doit être évaluée pour appliquer une possible variation des caractéristiques financières et/ou structurelles de l'obligation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les informations actualisées sur les performances du ou des KPI sélectionnés, y compris le cas échéant les bases de référence ; et - toute information permettant aux investisseurs de contrôler le niveau d'ambition des SPT (par exemple, toute mise à jour de la stratégie de durabilité de l'émetteur ou de la gouvernance des KPI/ESG correspondants, et plus généralement toute information pertinente pour l'analyse des KPI et des SPT). <p>Lorsque cela est possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Explication qualitative ou quantitative de la contribution des principaux facteurs, y compris les opérations de fusion/acquisition, à l'origine de l'évolution des performances/KPI sur une base annuelle - Illustration des effets positifs sur la durabilité de l'amélioration des performances - Toute réévaluation des KPI et/ou reformulation du SPT et/ou ajustements <i>pro forma</i> des bases de référence ou du périmètre des KPI 		
	Vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de vérification / d'assurance : le <i>reporting</i> relatifs aux SPT vérifiés devrait être rendu public, en décrivant la performance par rapport aux SPT et son impact, ainsi que le calendrier de cet impact, sur les caractéristiques financières et/ou structurelles des obligations. 		Obligatoire

⁴ Cette liste n'est pas exhaustive et est sans préjudice de toute obligation de déclaration requise par les lois, règlements ou règles du marché, notamment en cas de changement des caractéristiques des obligations (par exemple par l'intermédiaire d'une chambre de compensation, d'un dépositaire central, d'un agent payeur principal, etc.)